

Procès-verbal valant compte-rendu de séance du 22 Décembre 2020

L' an 2020 et le 22 Décembre à 15 heures 10 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, FELTEN Nathalie, MAURY Sarah, PLOU Peggy (visioconférence), WILSCH Anne-Sophie (visioconférence) , MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe (visioconférence), GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice (visioconférence)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DE ROQUEFEUIL Martine à M. CHAZAL Augustin, HENDRICK Elsa à M. TRYSTRAM Antoine, MILLOUET Adeline à Mme BOIVINET Valérie, OSSANT Christine à M. CHAZAL Augustin, M. TRIGON Pascal à M. TRYSTRAM Antoine

Excusé(s) : M. PINSON Jean-Emilien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/12/2020

Date d'affichage : 17/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Tours le : 23/12/2020

A été nommée secrétaire : Valérie BOIVINET

ORDRE DU JOUR

1) Finances

A) Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 :

- du budget principal en attente de son vote - 2020_116
- du budget annexe Assainissement - 2020_117
- du budget annexe Espace jeunes - 2020_118
- du budget annexe Bel-Air - 2020_119
- du budget annexe acquisitions foncières - 2020_120

B) Décision modificative n°2 du lotissement Bel-Air pour le remboursement anticipé de l'emprunt - 2020_121

2) Autorisation de dépôt de candidature pour le recrutement d'un conseiller numérique - 2020_122

3) Divers

Le quorum étant atteint au regard des mesures dérogatoires en vigueur durant l'état d'urgence

sanitaire, Monsieur le Maire ouvre la séance à 15h00 et fait l'appel des conseillers municipaux présents en visioconférence et en présentiel.

Il passe aux points inscrits à l'ordre du jour.

1) Finances:

- Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget principal en attente de son vote :

réf : 2020_116

Le budget général n'étant voté qu'après régularisation de l'exercice 2020, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2020.

Quant aux dépenses d'investissement, elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante selon l'article L1612-1 du CGCT.

Le calcul est le suivant :

Crédits d'investissement BP+DM : 947 622.94€ :

Déduction:

RAR	75 603,74
2019	
001 Solde d'exécution	130 555,69
020 dépenses imprévues	6 963,97
Chap 040 op. d'ordre	0,00
Chap 041 Op.patrimoniales	0,00
Chap 16 Emprunt	210 160,54

DEPENSES REELLES 524 339,00

25% 2020= 131 084,75
Arrondi = 131 000

Répartition:

21312	OP21 Bâtiments scolaires (réfection poutre école)	25 000,00
21318	OP21 Autres Bâtiments	25 000,00
2041582	Op22 Eclairage public	21 500,00
2152	OP 26 voirie rurale	2 000,00
	op 61 Acquisition de matériel	0,00
21316	Op 65 environnement	6 000,00
2312	Op 65 environnement (cimetière)	25 000,00
2128	Op 65 environnement	2 000,00
2183	Op 80 Informatique (site internet)	6 500,00
21318	Op 82 Atelier municipal	3 000,00
2188	Op 88 Gros et petit matériel	5 000,00
	op 95 Aménagement urbain ZAC	0,00

2111	Op 100 acquisition foncière (parcelles situées dans la cuvette près de la Poste)	10 000,00
2312	Op 101 Agt espace pbc de loisirs	0,00
	TOTAL	131 000,00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget principal 2021, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2021 dns la limite de celles inscrites au BP 2020,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget principal 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite de celles inscrites par opération selon la répartition fixée ci-dessus.

**- Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe
Assainissement**

réf : 2020_117

Le budget annexe Assainissement n'étant voté qu'après régularisation de l'exercice 2020, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2020.

Quant aux dépenses d'investissement, elles peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits de l'année précédente sur autorisation de l'assemblée délibérante selon l'article L1612-1 du CGCT. Le calcul est le suivant :

Crédits d'investissement BP 2020+DM	371 381,66
<i>Déduction:</i>	
RAR	12 638,25
2019	
001 Solde d'exécution	0,00
020 dépenses imprévues	9 720,85
Chap 040 op. d'ordre	29 155,31
Chap 041 Op. patrimoniales	0,00
Chap 16 Emprunt	0,00
DEPENSES REELLES	319 867,25
25%	79 966,81
2020	
Arrondi	79 000,00

Répartition:

21562	OP15 Station	20 000,00
21532	Op16 Poste de relevage	20 000,00
	OP 18 Extensions travaux	
	OP 20 Etude valorisation boues	
	Op21 Bilan patrimonial	
21532	Op 22 Travaux suite à bilan	20 000,00
	TOTAL	60 000,00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget annexe Assainissement 2021, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2021 dans la limite de celles inscrites au BP 2020,
- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget principal 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite de celles inscrites par opération selon la répartition fixée ci-dessus.

- **Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe Espace jeunes**

réf : 2020_118

Le budget annexe Espace Jeunes n'étant voté qu'après régularisation de l'exercice 2020, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes et, s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2020.

Le budget annexe ne comprend pas de dépenses d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget annexe Espace jeunes 2021, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2021 dans la limite de celles inscrites au budget 2020,

- **Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe Bel-Air**

réf : 2020_119

Le budget annexe Bel-Air n'étant voté qu'après régularisation de l'exercice 2020, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes et, s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2020.

Quant aux dépenses d'investissement, il n'y a pas d'opération sur ce budget spécifique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget annexe Bel-Air 2021, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2021 dans la limite de celles inscrites au BP 2020,

- **Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe acquisitions foncières**

réf : 2020_120

Le budget annexe Acquisitions foncières n'étant voté qu'après régularisation de l'exercice 2020, le calcul des résultats et la réception d'un certain nombre de notification de recettes, il est proposé à l'assemblée de mettre en recouvrement les recettes et, s'agissant des dépenses de fonctionnement, de les engager et de les liquider à hauteur des crédits inscrits au budget précédent 2020.

Quant aux dépenses d'investissement, ce budget annexe ne comprend pas d'opération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Le Maire, dans l'attente du vote du budget annexe Acquisitions foncières 2021, à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement 2021 dans la limite de celles inscrites au BP 2020,

- **Décision modificative n°2 du lotissement Bel-Air pour le remboursement anticipé de l'emprunt**

réf : 2020_121

Trois ventes des lots B, C, D ayant été signées en novembre dernier, les recettes ont été enregistrées dans les comptes de la commune pour l'année 2020.

La Commune souhaite par conséquent rembourser 100 000 € par anticipation le prêt à court terme souscrit.

Les frais financiers de remboursement anticipé de l'ordre de 772.33 € communiqués par l'établissement bancaire, doivent être intégrés dans le budget via cette présente décision modificative.

Monsieur GAUTIER demande jusqu'à quand court l'emprunt à court terme de Bel-Air. Monsieur le Maire lui annonce que la date d'échéance est fin janvier 2021.

Il décrit la décision modificative à prendre pour enregistrer les frais financiers de ce remboursement anticipé.

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Art. 66111 Frais financiers : + 772.33€

Art.608-043 Frais accessoires : +772.33€

Art. 023 Virt à la SI= - 1544.66€

En recettes :

Art 796-043 Transfert de charges = + 772.33€

Art 7474 Subvention de la commune : - 772.33€

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses.

Section d'investissement :

Art. 021 Virt du Fcnt= - 1544.66€

La section d'investissement est exceptionnellement en suréquilibre.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget Bel-Air.

2) Autorisation de dépôt de candidature pour le recrutement d'un conseiller numérique

réf : 2020_122

Le gouvernement lance un appel à manifestation d'intérêt pour une première vague de candidature des collectivités pour le recrutement et l'accueil de conseillers numériques dans le cadre de France relance. Cet appel vise à recueillir des propositions de territoires prêts à porter des contrats de travail en contrepartie de financement par l'Etat de leur formation et de leur activité. La mission dévolue à ces conseillers numériques est de rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français. En effet près de 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique et sont confrontés à des difficultés accrues.

Monsieur ORTILLON explique que l'Etat alloue une subvention de 50 000€ sur 24 mois par poste, versée en 3 tranches. La collectivité territoriale aura pour charge de rémunérer le conseiller à hauteur du SMIC.

Un débat s'instaure entre les élus au sujet de ce type d'emploi, des missions dévolues et pour savoir si la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan va participer à ce projet. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et qu'il espère qu'un candidat pourra secondar l'agent intercommunal déjà missionné pour réaliser des formations informatiques au grand public.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature pour le recrutement d'un conseiller numérique.

3) Questions diverses

Monsieur le Maire rend hommage à Moïse SALMON, habitant de Neuillé-Pont-Pierre, bien connu dans le village de Semblançay. Bénévole dans de nombreuses associations semblancéennes, il est malheureusement décédé ces derniers jours de façon subite, et ses obsèques se sont déroulées lundi 21 décembre. Ce dernier conseil a donc été repoussé pour que certains puissent assister à son dernier hommage. Moïse était une personne appréciée de tous, très actif, toujours plein de vie dans les manifestations associatives du village. Il était toujours prêt pour aider à la bonne organisation des événements. Monsieur le Maire a une pensée toute particulière à son épouse dans ce douloureux moment et remercie l'ensemble du village de sa solidarité et de son soutien envers la famille de Moïse. Une minute de silence en son hommage sera réalisée lors du prochain conseil.

Pour ce qui concerne les dernières actions municipales de l'année, Monsieur le Maire tient à féliciter les membres du CCAS pour les colis des aînés du village et remercie l'ensemble des participants et des donateurs pour la collecte alimentaire organisée le week-end précédent.

Une question est posée quant à l'éventualité de revoir les horaires d'extinction de l'éclairage public lors des périodes de couvre-feu.

Monsieur le Maire répond qu'il serait en effet intéressant de moduler les horaires pour faire des économies d'énergie mais malheureusement, revoir les programmations des armoires électriques pose un souci de coût. En effet, l'intervention s'élève à 400 voire 500 €. Il en a parlé au SIEIL. L'idée serait de changer progressivement les armoires pour y intégrer un système de pilotage à distance permettant de procéder ou de faire procéder plus aisément à des modulations d'horaire.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et clôt le conseil à 16h00.

Liste des délibérations prises en conseil du 22 décembre 2020 :

- Finances - Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget principal en attente de son vote - 2020_116
- Finances - Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe Assainissement - 2020_117
- Finances - Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe Espace jeunes - 2020_118
- Finances - Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe Bel-Air - 2020_119
- Finances - Autorisation de fonctionnement sur l'année 2021 du budget annexe acquisitions foncières - 2020_120
- Décision modificative n°2 du lotissement Bel-Air pour le remboursement anticipé de l'emprunt - 2020_121
- Autorisation de dépôt de candidature pour le recrutement d'un conseiller numérique - 2020_122

Signature des élus présents au conseil du 22 décembre 2020 :

BOIVINET Valérie

CHAZAL Augustin

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe (visioconférence)

GEORGIADIS Matthieu

LE GARREC Christian

MAURY Sarah

MENAN-MARCHAIS Stéphane

ORTILLON Patrice (visioconférence)

PLOU Peggy (visioconférence)

TRYSTRAM Antoine, Maire

WILSCH Anne-Sophie (visioconférence)